

## MÉRIGNAC

**CIRCULATION.** Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de déplacement des entreprises (PDE), un questionnaire sera distribué aux salariés pour lancer la réflexion

# Les déplacements en questions 14 06 2003

Jacques Ripoché

En février dernier la ville de Mérignac en partenariat avec la Communauté urbaine et l'ADEME avait lancé une procédure qui doit conduire à terme à la mise en place d'un Plan de Déplacement des Entreprises (PDE). Le chantier est vaste, ambitieux et unique dans la région puisqu'il s'applique au pôle industriel et commercial le plus important d'Aquitaine lequel totalise environ 30 000 emplois.

La démarche est contrainte par les circonstances. En premier lieu, il s'agit d'anticiper les travaux du tramway qui vont venir perturber un trafic déjà saturé à certaines heures de la journée. Mais au-delà du phénomène conjoncturel, il s'agit surtout d'envisager des solutions qui préparent l'avenir. Car le scénario qui se profile à l'horizon 2012 est quasiment apocalyptique.

En effet, selon une étude récente (notre édition du 3 mars) réalisée par Thalès (pour le compte de l'État, des collectivités et de la CCI), dans dix ans le secteur ouest



Trafic. La démarche tend à envisager les mesures susceptibles d'améliorer les transports domicile-travail dans le sens d'une meilleure fluidité

PHOTO BERNARD BONNEL

de l'agglomération bordelaise (zone Mérignac-aéroport) serait aussi saturé qu'aujourd'hui aux heures de pointe.

Même si entre temps la rocade est passée à deux fois trois voies, la voie de desserte ouest (VDO) est achevée, le tramway en service jusqu'à l'aéroport, l'avenue Rol-

land Garros parvenue son terme, sans oublier quelques réaménagements de carrefours...

Bref, il apparaît que les infrastructures ne suffiront pas à régler le problème et, en conséquence, qu'il faut également agir sur les comportements.

**L'exemple de la Caisse de Dépôts.** C'est précisément l'objet de la démarche PDE que pilote Bernard Garandeau, premier adjoint au maire. Elle semble recueillir une réelle adhésion puisque les entreprises parmi les plus importantes se sont déclarées prêtes à envisager des mesures susceptibles d'améliorer les transports domicile-travail dans le sens d'une meilleure fluidité du trafic global.

Après la réunion de février où avaient été posés les objectifs, une deuxième réunion vient d'avoir lieu. Aux institutionnels dont la CCI qui a récemment intégré le dispositif, s'étaient joints les référents des entreprises qui ont décidé de s'impliquer. Aviation Civile, ARAA, Bouygues Telecoms, Carrefour, Dassault Aviation, Oxbow, SGREG, Viatrix, Aéroport de Bordeaux-Mérignac,

Cofinoga, EADS-Sogerma services, EDF-GDF Gironde, Club des entreprises. Le rôle de ces référents étant d'être le relais entre leur entreprise et le comité de pilotage. À cette réunion assistait Michel Rouland invité pour témoigner de la démarche PDE engagée à la Caisse des Dépôts et Consignations (Bordeaux-lac) à la fin de l'année 1999, dans le but de "répondre aux attentes des salariés demandeurs d'aménagements d'horaires du fait des problèmes de circulation". Le premier pas de la démarche avait consisté, a-t-il indiqué, à établir un "diagnostic des habitudes de transports du personnel" pour bien "cerner la problématique de la mobilité".

**Questionnaire.** Sur la base de cette expérience un questionnaire va être distribué dans les entreprises mérignacaises afin, explique Bernard Garandeau, de "permettre une remontée d'information" pour initier la réflexion. C'est la ville de Mérignac qui centralisera et dépouillera les réponses et en communiquera les résultats aux entreprises "dans un second temps". Cette centralisation municipale, précise le premier adjoint, est motivée par le souci de bien faire apparaître aux personnels qu'il ne s'agit pas d'une "manœuvre d'entreprise", mais bien d'un "partenariat d'acteurs institutionnels et privés". En attendant le retour du questionnaire, la prochaine réunion devrait être consacrée au tramway sous l'angle de "la problématique des chantiers et l'ordre de travaux". Ceci afin de favoriser "une meilleure compréhension des nuisances à prévoir et prévenir".